

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.11.2023
Convocation faite
Le 31.10.2023

Délibération
N°2023-11-201

Information du Président
sur ses actes pris dans
le cadre de ses délégations :
Installation de l'entreprise
CF INNOV (FRIXY)
dans l'Hôtel d'Entreprises
de GIVET

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au au point n°2023-11-180), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{mes} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Lors des échanges réguliers que nous avons avec la direction de CIBOX, Monsieur LEBRE (PDG de CIBOX), nous a informé de la recherche de local de l'un de ses amis pour y implanter une activité de production de produits d'entretien ménager en feuille (lessive, lave-vaisselle, wc, sols). L'entreprise a été créée début 2023 dans la Drôme après de longs mois de mise au point des produits. Une première production a été faite pour tester le marché. Des partenariats commerciaux ont été tissés avec des enseignes de la grande distribution (Système U, Trafic ...).

Cette première production est écoulee à 80 % et pousse l'entreprise à passer à l'industrialisation de la production. Le besoin initial de l'entreprise porte sur un bâtiment d'environ 500 m² évolutif vers 2 000 m² à moyen terme. Une visite a donc eu lieu à l'Hôtel d'Entreprise. Les locaux conviennent à l'entreprise qui a déclaré son intention de s'y installer dès le 15 novembre. Les produits Frixy portent de nombreux avantages par rapport aux produits classiques :

- Écologique : La formule de produit utilise un détergent écologique et un emballage recyclable.
- Sans plastique : Fin de l'utilisation d'emballages en plastique.
- Fabriqué en France : La production en France ajoute de la valeur sur les marchés français et de l'Union européenne.
- Gain d'espace : Les feuilles compactes sont une alternative pratique aux grosses bouteilles de lessive.
- Facilité d'utilisation : Pas de mesure, pas de désordre.
- Économies sur les coûts de transport et les importations.

Le business plan qui a été fourni fait état de la progression suivante du chiffre d'affaires :

2023	2024	2025	2026	2027
132 704 €	4 183 373 €	9 023 884 €	11 896 284 €	15 097 527 €

Les investissements sont estimés à 626 600 € HT pour 2024 et 686 400 € HT en 2025.

En parallèle, le nombre d'emploi devrait être de 16 fin 2024 pour passer à 34 en 2026.

Monsieur Caroll ISSA a présenté son projet, en visio, lors de la CAE du 26 octobre 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prendre acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

